

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2020

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 12</p> <p>Nombre de Présents 8</p> <p>Date de convocation 14/02/2020</p> <p>Date affichage 24/02/2020</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE</p> <p>Des délibérations du Conseil Municipal</p> <p>De la commune d'ETUZ</p> <p><u>Séance du 20 février 2020</u></p> <p>L'an deux mille vingt, le vingt février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, O.PIOCHE, P. GUILLEMIN-LABORNE, P-A BRUCHON, J G PEREIRA</p> <p>Mme(s) : S. ROZAIS, M. IACOVELLI, G.JACCOUD,</p> <p><u>Absents excusés</u> : F. JEANNERET (donne pouvoir à M. Guillemain-Laborne), G. PAUSET (donne pouvoir à M. Pereira), L. HAMANT (donne pouvoir à M. Pioche).</p> <p><u>Absents</u> : C. NOIR</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : S. ROZAIS</p>
---	--

1) **Budget 2020**

Une présentation a été faite par l'adjoint en charge du budget afin de présenter les projets d'investissement et faire un point sur les subventions déjà versées et celles attendues ainsi que sur les prêts terminés et ceux restant à rembourser. Le budget sera voté lors du prochain conseil municipal de mars.

2) **Renouvellement convention CCPR ménage Mairie**

M. le Maire explique que la convention de mise à disposition de Mme Fuchot par la CCPR auprès de la commune d'Etuz pour réaliser les travaux d'entretien des locaux est arrivée à échéance au 31 décembre 2019 et qu'il convient donc de la renouveler avec une date d'effectivité au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

3) **Liste affouagiste et tarif**

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la liste des affouagistes à 14 (voir liste jointe à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la portion d'affouage à 50€.

4) **Travaux forestiers 2020**

M. le Maire expose le devis des travaux forestiers 2020 proposé par l'ONF. Ils s'élèvent pour les travaux d'investissement :

- parcelle 14 : 2 436.85€ HT
- parcelle 7 : 588 € HT

Quant aux travaux de fonctionnement, le coût est de 875.50 € HT
Soit un total de 3024.85€ HT en investissement et 875.50 € HT en fonctionnement. Le devis global est de 3900.35€ HT soit 4 290.39€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le devis proposé par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2020.

5) Convention Médiathèque Départementale

M. le Maire explique que la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale est arrivée à terme le 31 décembre 2019. De nouvelles conventions ont été votées par l'assemblée départementale pour la période 2020-2020. Afin de continuer les échanges et faire vivre la bibliothèque communale, il est proposé au Conseil de renouveler le partenariat avec le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec la Médiathèque Départementale et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y référant.

6) Vente dernier lot lotissement « Clos Saint-Anne »

M. le Maire relate le problème du dernier lot du lotissement « Clos Saint-Anne ». En effet, le dernier lot présente une surface très proche mais inférieure au 1000m² demandés par le POS pour être rendu constructible. Ce dernier devait être rendu caduc au 1^{er} janvier 2020 mais a été maintenu in extremis par un vote des parlementaires nationaux. Le PLUi, dont le règlement a été voté le 27 janvier 2020, n'imposera pas de surface minimum de terrain pour leur constructibilité. Sachant cela, M. le Maire propose d'autoriser, de façon exceptionnelle, la vente du dernier lot et le dépôt d'un permis de construire afin de terminer le lotissement et de permettre au lotisseur de réaliser les travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser, de façon exceptionnelle et dans le but de permettre de terminer le lotissement en question, la vente du dernier lot du lotissement Saint-Anne, d'une surface d'environ 9 ares 60 et le dépôt d'un permis de construire.

7) Devis Ordinateur Mairie révisé

Pour faire suite à la délibération 2019-49, un accord de principe avait été donné pour l'entreprise EF Drone pour un montant de 1324€ HT. Cette entreprise a recontacté la Mairie afin de faire une proposition plus intéressante : l'achat d'une unité centrale d'occasion (18 mois) ayant toutes les caractéristiques préconisées par Ingénierie 70. Le nouveau devis proposé s'élève à 765 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le devis proposé et autorise M. le Maire à le signer.

8) Cession talus parcelle ZE 28

M. le Maire expose la requête de M. Lagrange, propriétaire du 4 rue de la Sablière. En effet, il souhaiterait acheter à la commune une partie d'un terrain attenant au sien, sous forme de talus. Au vu de la faible surface concernée, M. le Maire propose d'accepter la cession du terrain communal ZE 28 et ce pour un montant qui sera défini par la valeur foncière aux Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner son accord de principe pour la cession de la parcelle ZE 28 à M. Lagrange, sous conditions du respect des règles de sécurité quant à la clôture du terrain et autorise M. le Maire à signer tous document s'y afférent. La valeur foncière aux Domaines sera demandée prochainement.

9) Demande subvention Pompiers

Une demande de subvention a été faite auprès de la Mairie par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rive de l'Ognon.

Le Conseil Municipal, après l'avoir étudiée décide, à l'unanimité, de reverser la subvention 2019, d'un montant de 1500€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rive de l'Ognon. Une nouvelle demande devra être formulée pour l'année 2020.

10) Devis gainage presbytère Cussey

La Commune de Cussey-sur-l'Ognon fait part au Conseil Municipal d'Etuz d'une délibération qu'elle a prise concernant des devis pour le gainage de la chaudière au fuel du presbytère. La charge étant partagée entre les deux communes sur la base de 2/5 Etuz et 3/5 Cussey, la commune doit prendre une délibération sur ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le choix de la commune de Cussey-sur-l'Ognon pour le devis de l'entreprise Payot, d'un montant de 2379.68TTC.

11) Devis cuve à fuel logement presbytère Cussey

La Commune de Cussey-sur-l'Ognon fait part au Conseil Municipal d'Etuz des soucis qu'elle a eu quant au nettoyage de la cuve à fuel du presbytère : l'entreprise n'a pu effectuer les travaux validés sur devis pour des raisons techniques. Il est proposé l'installation d'un filtre à fuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider la proposition du Conseil Municipal de Cussey-sur-l'Ognon.

12) Devis réfection église de Cussey

La Commune de Cussey-sur-l'Ognon informe le Conseil Municipal d'Etuz que l'entreprise devant réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'église s'est désistée. La Mairie a donc reçu 2 nouveaux devis.

Entreprise Horizon vertical pour 1 872.97€ HT

Entreprise Perrette pour 2 718.92€ HT

Le Conseil Municipal de Cussey-sur-l'Ognon a validé le choix de l'entreprise Horizon vertical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le choix de l'entreprise Horizon Vertical.

Fin de séance : 22h30